

Nous Sommes Narbonne

CITOYENNE ET POPULAIRE



WWW.NOUSSOMMESNARBONNE.FR

DÉMOCRATIE : PASSER DU CLIENTÉLISME À LA SOUVERAINETÉ RÉELLE

À Narbonne, le pouvoir est concentré entre quelques mains, l'opacité est la règle et le citoyen n'est sollicité que tous les six ans.

"Je ne serai pas l'homme providentiel qui décide de tout, mais l'ingénieur en chef de vos décisions collectives." Nous installons une ingénierie de la transparence pour rendre les clés de la ville aux Narbonnais.

1. L'ÉTHIQUE COMME PRÉALABLE

Fin de l'entre-soi politique.

Signature d'une charte contraignante : **non-cumul des mandats Maire / Président d'Agglo** pour diviser la puissance, publication des patrimoines et déport systématique de tout élu en cas de lien avec un projet d'urbanisme.

→ **FICHE : CHARTE ÉTHIQUE DES ÉLUS**

→ **PROFIL : LAURENT FABAS, GARANT DU COLLECTIF**

2. LE POUVOIR AU QUARTIER

Des budgets, pas des doléances.

Nous brisons le clientélisme par le **tirage au sort** majoritaire des membres des Conseils de Quartier. Ils disposent d'un budget participatif autonome et d'un pouvoir de décision sur les aménagements de proximité (rues, parcs, circulation).

→ **FICHE : CONSEILS DE QUARTIER ACTEURS**

→ **FICHE : LE POUVOIR RENDU AUX LOCATAIRES**

3. LE DROIT DE DÉCIDER

Le RIC local (Référendum Décisionnel).

Nous abaissons le seuil d'initiative citoyenne à **5% des électeurs** pour déclencher un vote sur les grands projets de la ville. Les citoyens pourront désormais abroger une décision municipale ou même révoquer un élu défaillant.

→ **FICHE : LE RIC, MODE D'EMPLOI LÉgal**

4. SAVOIR POUR POUVOIR

L'information comme contre-pouvoir.

Création de **L'Agora** : un média municipal indépendant piloté par un "Journaliste de la Cité". Sa mission : traduire les dossiers techniques complexes et garantir un accès total aux données (Open Data) pour tous.

→ **FICHE : L'AGORA ET LE MÉDIA CITOYEN**

→ **FICHE : LA SCIENCE AU SERVICE DE LA DÉMOCRATIE**

L'INGÉNIERIE DÉMOCRATIQUE : LES OUTILS TRANSVERSES

COMMENT NOUS GÉRONS ?

La SCIC : L'outil juridique qui permet à la Mairie et aux Citoyens de posséder ensemble les infrastructures (Énergie, Santé, Logement).

Le Tirage au Sort : La seule méthode mathématique pour garantir la représentativité et éviter la capture du pouvoir par des groupes d'influence.

L'Expertise d'Usage : Nous considérons que celui qui habite la rue en sait plus que l'ingénieur qui la dessine sur écran.

DOSSIERS TECHNIQUES

Comprendre les structures de décision :

LA SCIC (DÉFINITION)

GOUVERNANCE HLM

SCIC SANTÉ

COOPÉRATIVE ÉNERGIE

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

ANALYSES POLITIQUES

- → La fin de la rente foncière en politique
- → Pourquoi séparer la Mairie de l'Agglo ?

DOCUMENTS DE MANDAT

- → Texte intégral de la Charte Éthique
- → Comparatif : RDL vs RIC National

DÉMOCRATIE ET SÉCURITÉ

- → Malvésis : Le droit de savoir
- → Information en temps réel face aux risques
- → L'humain plutôt que la caméra

CHARTRE ÉTHIQUE : LE NOUVEAU CONTRAT DE MANDAT

LE PRINCIPE : "Servir et non se servir." Pour en finir avec l'endogamie politique et l'opacité, chaque élu de la majorité signera cette charte engageante dès le premier jour du mandat.

1. PROBITÉ ET URBANISME : STOP AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS

La ville ne doit plus être gérée par ceux qui vivent de la rente immobilière.

Le constat est clair : "Entre un maire agent immobilier et un député multipropriétaire, le conflit d'intérêts est une barrière."

- **Déclarations publiques** : Publication des déclarations d'intérêts et de patrimoine de tous les élus ayant une délégation.
- **Déport systématique** : Interdiction absolue pour un élu de participer à un vote si lui ou ses proches ont un intérêt, même indirect, dans le projet.

2. TRANSPARENCE RADICALE : L'OPEN DATA PAR DÉFAUT

Savoir pour pouvoir : mettre fin à la rétention d'information.

- **Accès aux dossiers** : Nous n'attendrons pas que les citoyens saisissent la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs). Nous rendrons accessibles proactivement toutes les informations publiques.
- **Débats éclairés** : Les dossiers complets et les études présentés au Conseil Municipal seront publiés en ligne **avant les séances**. Le citoyen doit avoir accès aux mêmes pièces que les élus pour comprendre ce qui se joue réellement avant le vote.

3. L'HUMILITÉ COMME MÉTHODE DE GOUVERNEMENT

L'élu n'est pas un sachant qui impose, mais un facilitateur qui écoute.

Comme le souligne notre tête de liste : "Je ne serai pas le maire qui décide de tout, seul dans son bureau."

- **Accepter la contradiction** : L'élu s'engage à ne jamais considérer la critique citoyenne comme une opposition politique, mais comme une expertise d'usage.
- **Présence terrain** : Les élus ne resteront pas enfermés à l'Hôtel de Ville. Des permanences mobiles seront tenues dans tous les quartiers.

4. GOUVERNANCE : NON-CUMUL ET COLLÉGIALITÉ

Le pouvoir doit être partagé pour être efficace.

- **Séparation Maire / Agglo** : Nous portons le non-cumul des mandats entre Maire et Président du Grand Narbonne. Ces deux fonctions à temps plein nécessitent deux têtes différentes pour éviter la toute-puissance et favoriser la **collégialité des décisions** à l'échelle du territoire.
- **Respect de la parole donnée** : Si une décision a été prise par un mécanisme de démocratie directe (RIC local, Jury Citoyen), l'élu s'engage à l'appliquer, même si elle contredit son avis personnel.

LA CONFIANCE NE SE DÉCRÈTE PAS, ELLE SE MÉRITE CHAQUE JOUR.



LAURENT FABAS

INGÉNIEUR & URBANISTE • 46 ANS

"Je ne serai pas le maire qui décide de tout, seul dans son bureau. Je serai l'ingénieur en chef de vos décisions collectives."

L'ENFANT DU PAYS

J'ai grandi dans le quartier de Maraussan et je passais mes étés à Narbonne-Plage chez mes grands-parents. À 18 ans, je suis parti pour faire des études d'ingénieur. Je suis rentré à Narbonne, ma ville, en 2017 par passion pour son histoire et son avenir à construire.

UNE EXPÉRIENCE INTERNATIONALE

Tenir tête aux promoteurs, repenser la ville.

Face à la complexité de la gestion urbaine, la rhétorique ne suffit pas. Pour déchiffrer les contrats léonins et tenir tête aux promoteurs, il faut de la technicité. J'ai exercé mes compétences dans le public et le privé en Italie, en Allemagne, à Madrid et à Paris avant de revenir mettre cet outillage au service de Narbonne.

Je gagne aujourd'hui ma vie par des prestations de conseil auprès de clients publics et privés autour de projets d'infrastructure et d'aménagement du territoire.

MA VISION : LE CONTRAT SOCIAL

L'expertise au service du savoir citoyen.

Nous ne voulons pas décider pour vous, car nous savons que l'expérience de vie des habitants vaut autant que l'expertise technique des ingénieurs. Narbonne a besoin d'être rénovée par des gens qui savent comment tient un bâtiment, pour ne laisser personne au bord du chemin.

FORMATION & DIPLÔMES

- **Ingénieur en techniques avancées** (application de Polytechnique).
- **Ingénieur Industriel** (Université Polytechnique de Madrid).
- **Master en Droit International** des Affaires.
- **Master en Urbanisme**.
- Classes préparatoires (Math-Sup).

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

- **Conseil en Ingénierie** : Accompagnement de projets d'aménagement (Public/Privé).
- **Parcours International** : Italie, Allemagne, Espagne.
- **Urbanisme & Aménagement** : Spécialiste de la complexité technique et juridique.

ENGAGEMENT POLITIQUE

- **Indépendant** : Jamais encarté dans un parti.
- **Terrain** : Organisateur de la riposte du 1er mai 2025.
- **Nouveau Front Populaire & NUPES**: Membre actif de la dynamique de l'union.
- **2021** : Candidat "Unis pour l'Aude" (Majorité départementale & écologistes).
- **2020** : Membre de la liste "les Robin.e.s".

PAS D'HOMME PROVIDENTIEL, MAIS UN COLLECTIF

"Nous sommes nombreux avec des profils divers à porter ce projet : éducateurs, scientifiques, autoentrepreneurs, spécialistes de la commande publique, retraités, professionnels de santé. Je serai le garant du sérieux technique de vos propositions."

CONSEILS DE QUARTIER / CONSEILS CITOYENS

CONSEIL DE QUARTIER : LE PIÈGE CONSULTATIF

- Narbonne est **SOUS LE SEUIL** des 80 000 habitants.
- Les Conseils sont donc un **choix politique facultatif**.
- La Mairie n'est **JAMAIS CONTRAINTÉ** par ses recommandations.

CONSEIL CITOYEN : LA DÉMOCRATIE DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Ce conseil a un rôle de **co-construction** en matière de politique de la ville et est composé d'habitants **tirés au sort**. Il est cependant **limité aux QPV** (Quartiers Prioritaires de la Ville). À Narbonne, ils sont actuellement fusionnés avec les conseils de quartiers.

L'ADJOINT DE QUARTIER : UN RELAIS ESSENTIEL MAIS CONTESTÉ

Il est le chef d'orchestre de la démocratie de quartier.

- **Sa fonction** : Relais **politique direct** entre les habitants et l'exécutif municipal.
- **Le risque** : S'il préside ou anime de manière trop directive, le Conseil est perçu comme un simple **instrument d'information** au service du Maire, et non comme un espace de pouvoir citoyen.
- **Alternative** : La présidence du Conseil doit être assurée par un membre **tiré au sort** et non par un élu pour garantir l'indépendance.

POURQUOI ÇA NE MARCHE PAS (LES FREINS LOCAUX)

3 points qui tuent l'engagement citoyen :

- **Pas de Budget Autonome** : Un conseil sans moyen financier ne peut rien réaliser. Il reste au stade de l'idée.
- **Cooptation (Choix)** : Si les membres ne sont pas tirés au sort, cela favorise le **clientélisme** et le manque de représentativité.
- **Information Descendante** : Le débat est souvent monopolisé par l'administration, transformant la réunion en un monologue.

NOS PROPOSITIONS : UN CONSEIL DE QUARTIER VRAIMENT ACTEUR

Passer de l'avis à la décision.

- **Budget Participatif** : Doter chaque Conseil d'un budget (mini-BP) pour réaliser ses propres projets à l'échelle du quartier.
- **Tirage au Sort** : Instaurer le tirage au sort majoritaire pour une composition véritablement représentative (modèle Jury Citoyen).

- **La Porte Ouverte (Délibération)** : Si le vote final appartient aux membres tirés au sort, le Conseil reste un espace public. **Chaque habitant** doit pouvoir s'informer, s'exprimer et avoir la certitude que son avis est pris en compte dans la délibération.
- **Indemnité de participation** : Pour permettre aux **actifs et aux jeunes** de siéger (souvent empêchés par le travail ou la précarité), une compensation financière (sous conditions de présence) sera proposée pour valoriser le temps citoyen.
- **Redevabilité** : Engagement de la Mairie à motiver **par écrit** et publiquement tout refus d'une proposition du Conseil.

STRATÉGIE DE GOUVERNANCE DES BAILLEURS SOCIAUX

1. L'OUTIL : UN GÉANT DÉMOCRATIQUE

L'Objectif : Fusionner les forces de DOMITIA HABITAT et de HABITAT AUDOIS pour créer une puissance financière capable de répondre à la crise.

La Gouvernance (SCIC) : Nous transformons le nouvel organisme en Coopérative d'Intérêt Collectif pour mettre fin aux querels de pouvoir entre l'agglomération et le département.

- Partage du pouvoir : Fini la domination exclusive du politique. La gouvernance est partagée entre les collectivités et les usagers.
- Le Rôle Clé des Locataires : Aucune grande orientation stratégique ne peut être validée sans leur accord.

2. LE "CONTRAT DE MARIAGE"

Comment garantir que la fusion profite au territoire narbonnais ?

La Règle d'Or : "L'Investissement suit la Tension"

- Nous inscrivons dans un Pacte d'Associés que les budgets de construction sont alloués prioritairement aux zones où la demande est la plus forte.
- Conséquence : Avec une tension record (7 demandes pour 1 attribution), Narbonne devient mécaniquement la priorité absolue des investissements de la nouvelle structure.

3. LA DOCTRINE : LA "MIXITÉ INVISIBLE"

Notre vision est celle d'un habitat diversifié et parfaitement intégré.

Où construit-on ? (Le Rééquilibrage)

- Conquête de la mixité : L'effort de production neuve est partout, par petites touches 1 logement neuf sur 3 est un logement social y compris dans les quartiers résidentiels et pavillonnaires, pour offrir un accès équitable à toute la ville.

À quoi ça ressemble ? (L'Excellence)

- Indiscernable : Les logements sont conçues avec les mêmes standards de qualité que la promotion privée (architecture, matériaux, balcons).
- Offre Plurielle : Au sein d'un même immeuble ou lotissement, nous mélangeons locatif social, accession abordable (BRS) et privé. Les statuts d'occupation cohabitent sans distinction visible, avec les mêmes entrées.

L'AGORA : LE JOURNAL DE LA CITÉ

LE PRINCIPE : Créer un organe de médiation indépendant pour que la parole des quartiers ne se perde plus dans l'indifférence administrative.

LE CONSTAT : LE SILENCE ENTRE DEUX ÉLECTIONS

Aujourd'hui, le citoyen est réduit au rang de spectateur passif. Le "rituel électif sexennal" (voter tous les 6 ans) ne suffit plus. Les conseils de quartier actuels peinent à dépasser le statut de "bureaux de doléances" et la parole citoyenne finit par se sédimenter sans effet.

Il faut briser cette inertie pour passer à une **démocratie continue**.

LA SOLUTION : UN MÉDIA, PAS UNE ADMINISTRATION

Pour assurer le dialogue entre les besoins du voisinage et l'intérêt général, nous créons **L'AGORA**.

Ce dispositif ne repose pas sur une nouvelle bureaucratie, mais sur le travail d'un **journaliste de la cité indépendant**.

LA MISSION DU JOURNALISTE DE LA CITÉ

Contrairement à la "Communication municipale" qui vend l'action du Maire, ce professionnel a pour mission de :

- **Recueillir** les remontées de terrain directement auprès des habitants.
- **Traduire** "les bruits des quartiers" en signaux politiques exploitables par la Mairie.
- **Filtrer** le bruit stérile pour ne conserver que les raisonnements appuyés sur le réel.
- **Alimenter** un débat public argumenté.

OBJECTIF : RECONSTRUIRE LE CONTRAT SOCIAL

L'information doit redevenir le ciment de la confiance. L'Agora garantira :

- Une **transparence absolue** sur chaque étude et chaque budget.
- La fin de la gestion secrète de la ville (l'avenir ne doit plus se décider "portes closes").
- La transformation de l'inquiétude des habitants en énergie bâtitresseuse.

L'INFORMATION EST UNE ARME CONTRE LE CLIENTÉLISME.

LA TRANSPARENCE INDUSTRIELLE AU SERVICE DE LA SANTÉ

LA PHILOSOPHIE : "La rigueur scientifique face à l'amateurisme politique." Qu'il s'agisse du complexe Orano-Malvési ou du démonstrateur CSR sur le site de Lambert, la municipalité doit cesser d'être une simple boîte aux lettres administrative. Nous imposons une doctrine de transparence inconditionnelle : la vérité physique des mesures doit primer sur la complaisance des dossiers papier.

1. UNE DOCTRINE GÉNÉRALE POUR TOUT PROJET INDUSTRIEL

La confiance ne se décrète pas, elle se mesure. Pour toute installation existante ou nouvelle expérimentation, nous imposons quatre piliers non-négociables :

- **Le "Point Zéro" Obligatoire** : Aucun projet ne peut démarrer sans une analyse exhaustive de l'état initial de l'air et des sols. Sans ce "point de comparaison" incontestable, il est impossible pour un citoyen de prouver une pollution future. Ce Point Zéro est le bouclier juridique des habitants.
- **L'Indépendance des Tiers de Confiance** : Nous refusons l'auto-surveillance des industriels. Les mesures seront opérées par des organismes tiers certifiés (type CRIIRAD ou laboratoires universitaires), financés par l'exploitant mais pilotés par la Ville et les collectifs citoyens.
- **L'Open Data en Temps Réel** : Les données de pollution ne doivent plus être "validées" ou filtrées par la Préfecture avant diffusion. Elles seront accessibles en direct via une application citoyenne.
- **Le "Safe-Stop" Automatisé** : L'installation doit comporter des seuils de coupure automatique. Dès qu'une anomalie thermique ou une dérive d'émission est détectée, le process doit s'arrêter instantanément, sans attendre une décision humaine.

2. LE CAS DU DÉMONSTRATEUR CSR (LAMBERT) : LE RISQUE EXPÉRIMENTAL

Le projet de combustion de Combustibles Solides de Récupération (CSR) est présenté comme une innovation, mais sa nature de "démonstrateur" constitue le cœur du danger :

- **Le piège de la petite taille** : Contrairement aux incinérateurs massifs, les petites unités de test n'ont pas d'inertie thermique. La température y est instable, ce qui empêche la destruction complète des polluants.
- **La chimie des phases transitoires** : La toxicité des fumées dépend de la stabilité du four. C'est lors des arrêts, des redémarrages et des variations de régime (propres à une phase de test) que se forment les poisons les plus violents : **les dioxines et les**

furanes.

- **Refus du cobaye** : Le risque sanitaire provient de ces pics d'émissions imprévisibles qui échappent aux modélisations théoriques. Nous refuserons toute expérimentation qui ne garantit pas une surveillance continue sur ces phases critiques.

3. LE CAS MALVÉSI : SORTIR DE LA NÉGLIGENCE ET DU SILENCE

La gestion du site de Malvési doit passer d'une opacité subie à une exigence de protection physique, notamment face aux risques climatiques :

- **Priorité à la santé des travailleurs** : La Ville recueillera les témoignages et soutiendra, y compris juridiquement, toutes les demandes des travailleurs en matière de sécurité.
- **Le Plan « Toiture » contre le lessivage** : Lors des épisodes pluvieux (ex: janvier 2026), les eaux de ruissellement lessivent des milliers de **fûts de concentrés miniers rouillés et percés** stockés à l'air libre. Ce "jus" chargé de métaux lourds finit dans le canal de Tauran, la Robine et les étangs. Nous exigeons la mise sous hangar immédiate de l'intégralité du stockage.
- **Fin du "Silence Acheté"** : La Mairie acceptera les taxes industrielles légitimes, mais refusera tout partenariat d'image, mécénat sportif ou sponsoring qui lierait les mains des élus. Le mécénat ne doit plus être un bâillon politique.

4. LA RESPONSABILITÉ MUNICIPALE : PRODUIRE LA VÉRITÉ

La mairie ne doit plus se retrancher derrière la "conformité réglementaire" pour ignorer les alertes des salariés, anciens salariés et riverains.

- **Contre-expertise publique** : Si l'État ou l'industriel refusent la transparence, la Ville mobilisera sa propre ingénierie et son budget pour commander ses propres analyses (sédiments, poussières, air) afin de fournir aux Narbonnais les données nécessaires à leur défense.
- **Vigilance Sémantique** : Nous ne nous laisserons pas abuser par le vocabulaire administratif (appelé "chaufferie" ce qui physiquement est un "incinérateur"). Nous traiterons chaque projet selon sa réalité physique et chimique.

NOTRE ENGAGEMENT : LA TECHNOLOGIE DOIT PROGRESSER, MAIS JAMAIS DANS L'OPACITÉ ET JAMAIS AU DÉTRIMENT DES POUMONS DES HABITANTS.

GARANTIR L'ACCÈS AU SOIN

L'ambition : Mettre fin à la carence de médecins traitants (6 000 Narbonnais oubliés) en créant un Centre de Santé avec personnels de santé salariés, tout en requalifiant le quartier de l'Hôpital par l'habitat dédié.

LE CONSTAT : *Le modèle libéral classique ne répond plus aux besoins de la ville, particulièrement dans les quartiers les plus précarisés (Bourg-Charité). Pour attirer des soignants, il faut lever deux freins : l'épuisement administratif et la difficulté de se loger dignement notamment à proximité de l'Hôpital.*

1. LA RÉPONSE : LE CENTRE DE SANTÉ MUNICIPAL

Nous créons une structure de soins de premier recours pour offrir un médecin traitant à chaque Narbonnais.

- **Personnel de Santé Salarié :** C'est la seule solution pour attirer la nouvelle génération de praticiens. Ils sont libérés de la gestion comptable et administrative pour se concentrer sur le soin.
- **Efficacité et Disponibilité :** Pour garantir un service optimal, les contrats intègrent un intéressement à l'acte et des primes pour les horaires décalés (soirées et samedis). Le salariat n'est pas synonyme de déficit structurel, mais de confort d'exercice.
- **Zéro Charge Administrative :** La Ville investit dans un "Back-Office" (secrétariat mutualisé, plateforme numérique) pour que 100% du temps du médecin soit du temps médical.

2. LA GOUVERNANCE : LA SCIC SANTÉ

Pour ne pas peser sur le budget de fonctionnement de la Ville, nous déléguons la gestion à une **Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)**.

- **Indépendance Financière :** Le budget de fonctionnement (salaires, primes) est auto-financé par les actes médicaux et les remboursements CPAM. La Ville n'injecte pas d'argent dans le fonctionnement quotidien.
- **Partenariat :** La SCIC associe la Ville (détentrice des murs), l'Hôpital (partenaire médical) et les usagers (citoyens), garantissant une gestion transparente et démocratique.

3. L'ATTRACTIVITÉ : REQUALIFIER L'HABITAT PAR L'OFS

On ne peut pas attirer des soignants dans un quartier dégradé sans une offre de logement d'exception.

- **L'Office Foncier Solidaire (OFS) :** Dans le cœur historique, la Ville utilise l'OFS pour

acquérir le foncier du quartier Bourg-Charité. Ce foncier reste la propriété de la collectivité à perpétuité.

- **Bail Réel Solidaire (BRS) pour soignants** : Nous rénovons les immeubles dégradés pour créer des logements de fonction et des appartements en "Coliving" pour les internes et jeunes soignants salariés.
- **Coût réduit** : En séparant le bâti du terrain (via le BRS), nous proposons aux soignants des logements 30% à 40% moins chers que le privé, créant un avantage compétitif majeur pour Narbonne.

4. PLAN D'INVESTISSEMENT (LE "7 MILLIONS")

L'investissement est ciblé sur le patrimoine et l'outil de travail, pas sur les dépenses courantes.

- **Budget d'Investissement** : 7 000 000 € sur le mandat (3,5 M€ habitat soignant / 2,5 M€ murs et plateau technique du centre / 1 M€ requalification urbaine).
- **Financement Externe (60%)** : Mobilisation des fonds du Ségur de la Santé, des aides de l'État (Action Cœur de Ville) et des subventions de la Région Occitanie pour les centres de santé salariés.
- **Financement Patrimonial (40%)** : Prêts à taux zéro via la Caisse des Dépôts portés par l'OFS et la SCIC, remboursés par les redevances et les actes.

L'ENGAGEMENT : LA VILLE INVESTIT DANS LES MURS ET LE MATÉRIEL (ACTIF) ; LA SCIC GÈRE LES SOIGNANTS (FONCTIONNEMENT AUTONOME). NARBONNE DEVIENT LE PREMIER "VILLAGE DE SANTÉ" URBAIN DE FRANCE, OÙ L'ON SOIGNE MIEUX PARCE QUE L'ON ACCUEILLE MIEUX.

NARBONNE SOLEIL PARTAGÉ

Stratégie : Baisser les factures d'électricité grâce à l'Autoconsommation Collective et au Stockage.

1. LE PRINCIPE : DU SOLEIL SANS INTERMÉDIAIRE

Nous créons une Coopérative de Production (SCIC) pour organiser l'énergie à l'échelle du quartier.

- La Règle des 2 km : L'électricité est produite, stockée et consommée dans un rayon de 2 km.
- Le Prix : En supprimant les intermédiaires de marché, nous fixons nous-mêmes un tarif stable et réduit.

2. L'INNOVATION : LE STOCKAGE (BATTERIES)

Le problème du solaire, c'est qu'il produit à midi quand on consomme peu.

- La Solution : La SCIC investit dans des batteries de stockage collectives.
- L'Effet : Nous stockons le surplus de la journée pour le restituer le soir (19h-21h), au moment où l'électricité coûte le plus cher.

3. LE SYSTÈME À 3 ACTEURS (SCIC)

La coopérative réunit trois types d'acteurs locaux :

A. LES PROPRIÉTAIRES (Ville, HLM, Copros, particuliers)

- Rôle : Ils louent leurs toitures vides à la SCIC.
- Gain : Un revenu locatif sans rien investir.

B. LES INVESTISSEURS (Citoyens)

- Rôle : Ils financent les panneaux et les batteries.
- Gain : Une rémunération de l'épargne garantie et locale.

C. LES CONSOMMATEURS (Habitants, Commerces)

- Rôle : Ils consomment l'électricité verte.
- Gain : Une facture allégée (tarif bloqué inférieur au marché) et protégée de l'inflation.

OBJECTIF

- Pouvoir d'achat : Faire de l'énergie un bien commun accessible, même pour les locataires.

- Indépendance : Produire localement pour ne plus subir les crises mondiales.

NARBONNE : POUR UNE POLITIQUE DU LOGEMENT

AFFRANCHIE DES INTÉRÊTS PRIVÉS

Tandis que les lampions des fêtes de fin d'année illuminent les Barques, une réalité glaciale se cache derrière les volets clos des quartiers populaires de notre cité. De nombreuses familles narbonnaises vivent dans des appartements humides ou totalement dépourvus de chauffage.

Un marchand de sommeil qui loue pas moins de 60 logements vient d'être condamné une semaine avant Noël à 18 mois de prison. Cette détresse humaine rappelle cruellement que le droit au logement demeure une promesse non tenue pour une part croissante de la population locale. Le contraste entre la chaleur des marchés de Noël et la froideur des murs insalubres du centre historique impose une remise en question profonde de nos priorités municipales. Il convient désormais d'agir avec une détermination qui a fait défaut jusqu'ici pour que chaque Narbonnais dispose d'un foyer digne et protecteur.

L'IMPACT SYSTÉMIQUE DU LOGEMENT SOCIAL

Narbonne compte environ **40 000 logements**, dont seulement 30 000 sont des résidences principales. La progression du nombre de résidences secondaires a été sur la période 2014-2020 près de trois fois plus rapide que celle des résidences principales. Ce chiffre reflète la prolifération incontrôlée des locations saisonnières de type « Airbnb » qui peut être visualisée par le biais de la multiplication de boîtes à code en centre-ville. L'augmentation constante du nombre de résidences secondaires fausse totalement les indicateurs de tension immobilière. Une part considérable du parc immobilier échappe aux résidents permanents et provoque une inflation artificielle des loyers.

Il ne s'agit pas d'un accident de marché. Le renoncement est délibéré. Alors que d'autres villes limitent les changements d'usage ou imposent des quotas stricts, la municipalité narbonnaise laisse faire. Ce laisser-aller s'explique par la nature même de nos décideurs. Par leur métier ou leur patrimoine, ils tirent profit de la tension locative. Cette crise n'est pas une fatalité technique, elle est le fruit d'une endogamie politique qui paralyse toute velléité de réforme. Comment s'étonner de l'inertie municipale quand les instances de décision sont verrouillées par des élus dont le patrimoine ou la profession sont les premiers bénéficiaires de la tension immobilière ? Entre un maire agent immobilier et un député multipropriétaire, le conflit d'intérêts n'est plus une ombre, il est une barrière.

La régulation du marché ne pourra jamais être menée par ceux qui profitent de sa surchauffe. La direction de la cité doit être arrachée des mains de ceux qui vivent de la rente pour être rendue aux usagers de la ville.

Pour contrebalancer cette pression à la hausse, la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) impose que **25 % des résidences principales soient des logements sociaux**. L'idée sous-jacente est de créer une offre suffisamment abondante à prix régulé pour avoir un effet systémique sur l'ensemble du marché immobilier. Le seuil est un compromis sans base scientifique. Certains rechignent à développer ce genre d'offre en raison de la

mauvaise presse de l'habitat social et voulaient un seuil plus bas. D'autres veulent s'inspirer d'expériences où le taux de logements sociaux et quasi-sociaux permet une régulation systémique observable des loyers comme la ville de Vienne en Autriche dont le taux est de 43 %.

POUR UN CHOC DE L'OFFRE NON SPÉCULATIVE

Les 7500 logements sociaux narbonnais sont insuffisants pour atteindre cet effet systémique qui influence l'ensemble des prix du secteur privé. Ils sont même insuffisants pour débloquer les parcours résidentiels dans le parc social. Dans l'agglomération 5600 dossiers de demande d'attribution sont actifs. L'offre annuelle plafonne péniblement à 850 attributions effectives. Un dossier sur sept seulement trouve une issue favorable chaque année. Cette situation de pénurie favorise les abus.

Sans un changement radical de braquet budgétaire et foncier pour saturer l'offre publique, les familles narbonnaises resteront captives d'un système de pénurie qui alimente la spéculation et l'insalubrité. La puissance publique doit impérativement intervenir pour rétablir une fluidité minimale car le maintien de tels délais d'attente constitue une rupture d'égalité manifeste devant le droit fondamental au logement.

La gestion actuelle des offices de l'habitat est une insulte quotidienne aux locataires. Le naufrage des bailleurs sociaux n'est pas qu'une affaire de chiffres, il est le produit d'une déconnexion totale. Les décideurs, calfeutrés dans leurs résidences privilégiées, ne subissent jamais l'humidité des murs ni les pannes de chauffage qu'ils imposent aux autres par leur inertie.

La transparence retrouvée doit engager une révolution démocratique. Les locataires doivent devenir les gestionnaires directs de leur cadre de vie par le biais de budgets participatifs dédiés à l'entretien. Le contrôle citoyen direct n'est pas un gadget, il est l'unique rempart contre la déchéance du bâti et le clientélisme des attributions. Seuls ceux qui vivent dans les immeubles sont aptes à prioriser l'urgence de la maintenance.

La souveraineté des locataires ne peut exister sans briser l'entre-soi des conseils d'administration. La réforme doit être institutionnelle. Il faut réduire la part des élus au sein des instances de décision des offices de l'habitat au profit d'un collège d'experts indépendants et de représentants de locataires tirés au sort. C'est à ce prix, en changeant ceux qui décident avant de changer ceux qui dépensent, que nous mettrons fin au clientélisme des attributions.

Viser le simple respect de la loi est une ambition de comptable, pas un projet de ville. Pour briser la spéculation, la municipalité doit viser un volume de logements hors-marché tel que les bailleurs privés indécidés n'aient plus d'autre choix que d'aligner leurs prestations sur la qualité du public ou de disparaître. Ce choc d'offre doit aussi bénéficier à la classe moyenne, dont le pouvoir d'achat est siphonné par des loyers privés excessifs.

Pour limiter l'impact sur l'endettement de la ville, le rôle de l'investisseur traditionnel doit être repensé. Le modèle de la défiscalisation spéculative a montré ses limites. Il convient de favoriser l'émergence d'un secteur locatif quasi social. Des capitaux privés s'investiront dans des structures d'utilité publique sorties du champ de la spéculation. Ces investissements sans conventionnement classique mais avec un plafonnement contractuel permettent de mobiliser l'épargne sans alourdir le bilan comptable de la collectivité.

Pour les populations les plus fragiles que le parcours résidentiel classique exclut systématiquement et qui sont les cibles des marchands de sommeil, la puissance publique doit agir comme un garant universel. La sortie de la précarité est un parcours qui en plus des structures d'urgence, doit passer par une insertion discrète dans le tissu urbain ordinaire.

La mixité sociale est trop souvent un simple slogan ou un artifice statistique. Elle se heurte à une réalité vécue très différente. À Narbonne, lorsqu'un passant est interrogé pour savoir si un bâtiment contient des logements sociaux, il se trompe rarement. Rien n'impose pourtant de construire différemment. La distinction est un choix qui stigmatise. La mixité doit s'opérer au sein même des immeubles et des lotissements où des logements privés côtoient des logements locatifs sociaux derrière des façades identiques. La diversité architecturale ne doit pas traduire une hiérarchisation visible des revenus. La ville gagne alors en harmonie ce qu'elle perd en barrières sociales. La servitude de mixité sociale est un outil juridique simple, précisément conçu dans cet objectif. La mettre en œuvre ne nécessite rien d'autre qu'une évolution du document d'urbanisme.

Lorsqu'un logement social devient indistinguishable d'un logement privé et que leur nombre tempère les prix du marché entier, les parcours résidentiels deviennent fluides.

LA RECONQUÊTE DU CENTRE HISTORIQUE PAR LE FONCIER SOLIDAIRE

La réhabilitation du cœur de Narbonne nécessite un outil juridique puissant comme l'Office Foncier Solidaire (OFS). Sa mise en œuvre doit suivre un plan de montée en puissance raisonné en débutant par des opérations simples sur des fonciers déjà maîtrisés par la ville. Ce dispositif sépare la propriété du terrain qui reste publique de celle des murs qui devient privée ce qui permet de proposer des logements à des prix très inférieurs au marché tout en bloquant toute velléité spéculative lors des reventes futures.

Cette politique de l'habitat doit s'accompagner d'une vision claire. Le cœur historique doit cesser de vouloir s'adapter au mode de vie périphérique centré sur l'automobile. Les rues étroites et le bâti dense possèdent des qualités intrinsèques qui conviennent parfaitement à certains segments de la population comme les étudiants ou les jeunes actifs sans voiture. Il ne s'agit pas de ghettoïser le centre mais de reconnaître qu'un appartement médiéval sans garage constitue un habitat idéal pour qui privilégie la proximité des services et de l'animation urbaine. Adapter ces structures anciennes aux exigences de l'automobile coûte une fortune à la collectivité et détruit l'âme de notre patrimoine. Nous devons inviter ceux qui aiment la ville pour ce qu'elle est plutôt que de la défigurer pour satisfaire des exigences de confort standardisé. Le centre-ville doit redevenir un lieu de vie désirable pour toutes les générations prêtes à embrasser une urbanité apaisée et libérée de la domination mécanique.

LA MUTATION NÉCESSAIRE DES PROFESSIONS DE L'IMMOBILIER

Une telle réorientation n'est pas une déclaration de guerre aux professionnels du secteur, mais la proposition d'un nouveau contrat social. Le modèle fondé sur la multiplication des transactions spéculatives s'essouffle. La mutation des métiers de l'immobilier n'est pas une invitation au dialogue, mais une nécessité de survie éthique. Les agents immobiliers et les avocats doivent passer d'une économie du flux spéculatif à une économie de la

valeur d'usage et de la gestion durable. Les agents immobiliers et les avocats doivent retrouver leur juste place, celle d'exécutants techniques sous la direction d'une volonté politique forte, et non de pilotes de l'urbanisme. Leur expertise doit être mobilisée pour la gestion de la complexité comme la rénovation thermique et les baux solidaires. Elle est inadaptée pour dicter la stratégie municipale. La puissance publique doit reprendre les commandes pour mettre fin à l'ère où le profit privé servait de plan local d'urbanisme.

La puissance publique doit accompagner cette transition en ouvrant aux professionnels les marchés de la rénovation urbaine et de la gestion déléguée pour le compte de l'OFS. L'intérêt général exige que tous les talents se conjuguent pour offrir aux habitants des conditions de logement dignes.

Le droit au logement est la pierre angulaire de la dignité humaine et le moteur d'un dynamisme économique partagé par tous. Narbonne possède les ressources et l'histoire nécessaires pour devenir ce laboratoire de l'habitat de demain où la beauté architecturale et la justice sociale ne forment plus qu'une seule et même ambition.

POUR ALLER PLUS LOIN

Consultez nos fiches techniques détaillées sur ce sujet :

- → Fiche : Jeunesse en Cœur de Ville
- → Fiche : Mixité Totale et Invisible
- → Fiche : Gouvernance des Logements Sociaux

DU DROIT DE PÉTITION AU DROIT DE DÉCISION

LE CONSTAT : Le RIC National (proposé par les Gilets Jaunes) n'existe pas en France. Mais il existe un outil légal pour voter localement : le RDL.

RDL : LE RÉFÉRENDUM DÉCISIONNEL LOCAL

L'équivalent légal du RIC au niveau municipal.

Le RDL (Code Général des Collectivités Territoriales art. L. 1112-15) permet aux électeurs de demander l'organisation d'un référendum sur toute affaire de la **compétence de la commune**.

C'est décisionnel : Si les citoyens votent OUI ou NON (avec un taux de participation suffisant), la décision s'impose à la Mairie.

LES CONDITIONS À REMPLIR POUR L'INITIATIVE

Un seuil élevé mais atteignable.

Pour que la demande de référendum soit valide, elle doit être faite par au moins **1/5e (20%) des électeurs inscrits** sur les listes électorales de la commune.

À Narbonne (env. 40 000 électeurs) : il faut environ **8 000 signatures**. C'est un travail de mobilisation citoyenne très important, mais c'est la seule voie légale pour forcer un vote.

LE BLOCAGE DE L'EXÉCUTIF MUNICIPAL

Les pièges légaux et politiques actuels :

- **Compétence** : Le sujet doit être de la seule compétence de la commune. Un référendum sur les impôts nationaux est illégal.
- **Exclusion** : Le RDL ne peut pas être demandé pour le budget, la fiscalité, l'urbanisme réglementaire (PLU). C'est souvent un point de blocage.
- **Le Quorum** : Même si la question est votée, la participation doit être d'au moins 50% des inscrits pour que le résultat soit valide.

NOS PROPOSITIONS : UN RIC LOCAL PLUS ACCESSIBLE

Ce que doit changer la future municipalité :

- **Inclure l'agglomération et les syndicats mixtes** : Toutes les décisions des collectivités du bloc communal doivent être concernées.
- **Baisser le Seuil** : Abaisser le seuil d'initiative à **5% des électeurs** (env. 2 000

signatures) pour faciliter la saisine citoyenne.

- **Faciliter l'Accès** : Proposer différentes modalités de vote y compris par voie numérique pour que chacun puisse s'exprimer.
- **Élargir les Thèmes** : Inclure les grandes décisions d'urbanisme (permis de construire majeurs, vente de patrimoine communal) et une partie du budget d'investissement, mais aussi la **révocation des élus** avec des seuils spécifiques.
- **Un RIC Réparateur** : Permettre aux citoyens de faire abroger (annuler) une décision municipale déjà prise si elle recueille suffisamment de signatures.

CULTURE DU RISQUE : ANTICIPER POUR NE PLUS SUBIR

LA PHILOSOPHIE : "L'ordre administratif demande de la discipline ; la sécurité réelle demande de la préparation." La culture du risque ne consiste pas à discuter les ordres lorsque la crise est là, mais à agir en amont pour que les seuils d'alerte ne soient jamais atteints. Le Maire-Ingénieur propose une stratégie fondée sur deux piliers : l'action physique sur le territoire (prévention) et une logistique de l'accueil digne (exécution), pour transformer l'urgence en une opération maîtrisée.

1. PRÉVENIR : MAINTENIR LE RISQUE SOUS LES SEUILS D'ALERTE

La meilleure gestion de crise consiste à empêcher qu'elle ne se déclenche. Nous agissons sur les causes physiques pour que le Préfet n'ait jamais à déclencher l'évacuation.

- **Bouclier Hydraulique** : En quadruplant la capacité du Rec de Veyret (voir fiche dédiée), nous assurons la transparence hydraulique. Si l'eau s'écoule librement, les indicateurs de crue restent sous les seuils de panique.
- **Bouclier Pastoral** : L'entretien des massifs par le pâturage (voir fiche Pastoralisme) réduit la charge de combustible. Moins de broussailles, c'est un risque d'incendie maîtrisé qui évite la coupure des axes vitaux.
- **Vigilance Partagée** : Mise à disposition des citoyens, en temps réel, des données de tous les capteurs publics (pluie, vent, niveau et qualité de l'eau). Une population informée est une population qui comprend la situation et réagit avec calme.

2. EXÉCUTER : L'HOSPITALITÉ EN DEUX TEMPS (PIVOT ET RELAIS)

Lorsque l'ordre d'évacuation tombe, l'heure n'est plus à la délibération mais à l'exécution logistique parfaite.

- **Le Pivot (Parc des Expos)** : La consigne radio est universelle : "**TOUS AU PARC DES EXPOS**". Sa notoriété permet d'orienter immédiatement les flux massifs (habitants et naufragés de la route). Le Parc devient le **Centre de Régulation** : on y accueille, on trie les besoins (santé, familles, seniors) et on organise les départs.
- **Les Relais (Écoles, locaux associatifs & MJC)** : Pour le séjour, nous privilégions le réseau des bâtiments de quartier, à taille humaine. Plus calmes et mieux équipés, ils offrent un accueil digne, loin du stress des grands halls industriels.
- **Le "Kit Dignité"** : Chaque centre relais dispose de matériel stocké : cloisons mobiles pour l'intimité, lits de camp de qualité et trousse d'hygiène.

3. ORGANISER : LA RÉSERVE COMMUNALE LOGISTIQUE

La Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) est le bras armé de cette hospitalité organisée.

- **Des Experts de l'Accueil** : Les réservistes ne sont pas des forces de l'ordre, mais des agents de flux et de logistique. Ils sont formés pour armer un centre de séjour (montage des lits, gestion des vivres) en moins d'une heure.
- **Gestion des Naufragés** : Narbonne est à la fois un nœud routier (A9, A61), et le débouché d'un corridor de transport en direction de l'Espagne où la circulation est coupée épisodiquement, comme lors de l'été 2025 lors des incendies. La RCSC active une procédure spécifique pour les voyageurs bloqués, incluant l'accès à des zones d'ombre, de l'eau et des repas d'urgence via la cuisine centrale.
- **Aide au Retour** : Une fois l'alerte levée, la Réserve accompagne les populations pour un retour ordonné et sécurisé vers leurs foyers ou leurs véhicules.

4. S'ÉQUIPER : L'AUTO-PROTECTION ACCOMPAGNÉE

La culture du risque passe par l'implication de chaque foyer dans sa propre sécurité.

- **Le Sac "48h"** : Campagnes de sensibilisation pour que chaque habitant en zone sensible dispose d'un kit d'urgence prêt à l'emploi.
- **Aide à la Protection Passive** : Sensibilisation municipale et aide administrative pour l'installation de batardeaux (barrières anti-crue) et de clapets anti-retour afin de limiter les dégâts matériels en cas d'inondation réelle.
- **Entretien de la végétation** : Conseil et soutien pour la mise en oeuvre des obligations de débroussaillage et l'entretien des haies et fossés à travers une mission confiée à l'entreprise à but d'emploi.
- **Aide sociale** : Soutien financier aux propriétaires occupants précaires qui contribuent par leurs actions sur leur propriété au **service public de la protection contre les risques**

5. ÉVALUATION DES MOYENS ET INVESTISSEMENTS

ACTION	INVESTISSEMENT	OBJECTIF
Matériel "Kits Dignité" (Lits, cloisons, stocks)	200 000 €	Hébergement digne et reposant.
Autonomie Énergie/Eau des Relais	300 000 €	Continuité de l'accueil hors réseaux.
Formation & Animation RCSC	40 000 € / an	Maîtrise de la chaîne logistique.
Capteurs et Information Temps Réel	60 000 €	Données fiables pour éclairer la population.

**OBJECTIF : NARBONNE EST PRÊTE. UN MESSAGE UNIQUE, UNE LOGISTIQUE
PROFESSIONNELLE, UNE VILLE ROBUSTE.**

L'ARCHIPEL DE LA MÉDIATION : L'INGÉNIERIE DE LA PRÉSENCE

*LA VISION : "Substituer le regard de l'algorithme par celui du médiateur."
La sécurité narbonnaise ne doit plus reposer sur une surveillance technologique froide et déshumanisante. Nous créons une "infrastructure de la présence" où l'humain occupe le terrain pour apaiser les tensions, restaurer l'autorité sociale et saturer l'espace public face aux réseaux illégaux.*

1. LE CONSTAT : L'ÉCHEC DU TOUT-NUMÉRIQUE

La multiplication des caméras n'empêche ni les incivilités ni le sentiment d'insécurité. Au contraire, elle accompagne le retrait des services publics et laisse le champ libre aux hiérarchies parallèles.

- **Déshumanisation** : La surveillance passive ne dialogue pas, elle constate après coup.
- **Privatisation de l'espace** : Faute de présence légitime, des halls d'immeubles et certaines places sont "privatisés" par des trafics ou des comportements hostiles.
- **Police saturée** : Nos forces de l'ordre perdent un temps précieux sur des conflits de voisinage ou d'usage, au détriment de leurs missions régaliennes.

2. L'OUTIL : L'ARCHIPEL DE LA MÉDIATION

Nous ne considérons pas la médiation comme une variable sociale, mais comme un **Service Public**. C'est un pilier de l'infrastructure urbaine.

- **Maillage de terrain** : Déploiement d'agents formés, visages connus et reconnus issus d'associations d'éducation populaire, de régies de quartier ou d'entreprise à but d'emploi, dont la mission est d'occuper physiquement l'espace (halls, parcs, rues) pour casser les stratégies d'évitement.
- **Intervention précoce** : Le médiateur intervient par le dialogue avant que les tensions ne dégénèrent en incidents graves, jouant un rôle de catalyseur de paix publique.
- **Recentrage Régalien** : En assurant la tranquillité quotidienne, la médiation permet à la Police Municipale et Nationale de se concentrer sur l'intervention urgente et le démantèlement des réseaux criminels.

3. L'INGÉNIERIE FINANCIÈRE : LE "MODÈLE DES 10%"

La force de ce projet réside dans sa capacité à capter des financements extérieurs

massifs. **La Ville ne porte que 10 % du coût direct des postes.**

- **Levier Bailleurs (TFPB)** : Utilisation de l'exonération de Taxe Foncière des bailleurs sociaux (OPH / Habitat Audois) pour financer la présence humaine au sein des résidences.
- **Levier Insertion (État & Europe)** : Captation des fonds FSE+, des dispositifs "Adultes-Relais" et du FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation).
- **Clauses Sociales** : Chaque marché public de la ville (entretien, travaux) inclura une obligation de financement de médiation sur site, intégrée au budget d'investissement du chantier.

4. L'URBANISME SOCIALEMENT ACTIF

La sécurité est intégrée dès la conception et l'occupation des sols pour créer une "surveillance naturelle".

- **Récupération des rez-de-chaussée** : Transformer les locaux délaissés en cuisines en commun en ateliers de ressourcerie ou en locaux associatifs pour réintroduire des flux de vie légitimes là où les trafics s'installaient.
- **Audits de Marchabilité** : L'habitant évalue la sûreté de son quartier. Ces audits identifient les zones d'ombre et obstacles physiques pour guider les investissements en éclairage et aménagement.

5. GOUVERNANCE ET CONTINUUM DE SÉCURITÉ

Une organisation claire pour une efficacité maximale sans zones de flou :

- **Les Médiateurs** : Agents de proximité, ils gèrent le dialogue et les conflits d'usage.
- **La SCIC "Tremplin Sécurité"** : Coopérative locale assurant la sécurité des sites sensibles et des événements, offrant un débouché professionnel éthique.
- **Le Pôle des Élus OPJ** : Le Maire et ses adjoints utilisent leurs prérogatives légales d'Officiers de Police Judiciaire pour agir contre les marchands de sommeil et les dépôts sauvages.
- **Les Forces de l'Ordre** : Police Municipale et Nationale en appui opérationnel pour la lutte contre la délinquance.

OBJECTIF : UNE VILLE LISIBLE ET ACCUEILLANTE OÙ LA RENCONTRE REMPLACE LA PEUR.